

DÉPARTEMENT de  
la Côte d'Or

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 septembre 2024

DATE DE CONVOCATION  
13 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY), Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON, Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Dominique JANIN, M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maité COUBAT).

Étaient absents : Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Rolande CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), Mme Maité COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER, M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE), M. Roland GOUJON, M. Patrice LIEBELIN (suppléant de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande CHRETIEN), Mme Christine NIRLO, Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (suppléé par M. Patrice LIEBELIN).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3<sup>ème</sup> Vice-président délégué aux Finances, aux Moyens Informatiques, aux Personnels et à la Modernisation de l'Administration.

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	21
VOTANTS :	24

Délibération n°19/09/2024/05

Objet : Approbation du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2024-2028

Vu, la circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013, qui précise les objectifs et les modalités d'élaboration d'un Projet Éducatif De Territoire en facilitant la coopération entre la collectivité territoriale et les services de l'État chargés de l'accompagner jusqu'à sa contractualisation,

Vu, la délibération n°29/11/2018/04 du 29 novembre 2018, validant le Projet Éducatif De Territoire pour 2019-2023,

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Considérant que le PEDT précédant est arrivé à échéance et que son renouvellement est nécessaire pour pouvoir continuer à bénéficier de taux d'encadrement élargis (1 animateur pour 14 maternelles au lieu de 10, 1 pour 18 élémentaires au lieu de 14),

Les services Enfance et Jeunesse ont élaboré un nouveau Projet Éducatif De Territoire 2024-2028 qui vise à formaliser la volonté de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) de proposer à chaque enfant et jeune de 03 à 13 ans un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, en mettant en place, dans le respect des compétences de chaque partenaire, une complémentarité des temps éducatifs.

Ce projet s'inscrit dans une démarche partenariale et quadripartite entre l'État, l'Éducation Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or (CAF 21) et la CCPD. C'est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation.

Ce projet peut couvrir le champ des temps scolaires, périscolaires et extrascolaires, via la mise en place d'actions liées aux besoins identifiés sur le territoire. Un comité de pilotage réunira l'ensemble des acteurs pour élaborer et suivre sa mise en œuvre.

Les activités éducatives proposées par le PEDT peuvent s'articuler, le cas échéant, avec les projets d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre sur le temps scolaire dans le cadre des projets d'écoles, ainsi qu'avec les projets conçus sur le temps extrascolaire, notamment en matière d'offre d'activités physiques et sportives (APS) avec les associations.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs retenus. Le coordinateur pédagogique est chargé de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de ce projet.

Les quatre grands axes du PEDT sont les suivants :

- Favoriser l'inclusion et le bien-être de l'enfant et du jeune,
- Renforcer la démarche partenariale et transversale,
- Placer l'enfant et le jeune au cœur d'une approche éducative cohérente,
- Promouvoir le développement durable dans nos activités éducatives pour sensibiliser les enfants et les jeunes aux enjeux environnementaux.

Le Projet Éducatif De Territoire, joint en annexe, s'inscrit dans la logique du Projet de Territoire 2023-2033 de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et sera déployé en transversalité avec la Convention Territoriale Globale (CTG) et la Prestation de Service Jeunes (PS Jeunes).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Projet Éducatif De Territoire établi pour la période 2024-2028,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document ainsi que tout acte à intervenir relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 septembre 2024

Patrice ESPINOSA  
Président de la Communauté de  
Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER